



# LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale, du 22 mars 1983<sup>1</sup> ;

vu l'article 7, alinéa 2 de la loi sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991<sup>2</sup> ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement,

*arrête :*

**Article premier** <sup>1</sup>Sont nommés membres de la communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2021 :

Bourquin Dominique, aménagiste cantonal, chef du service de l'aménagement du territoire, président ;

Lehmann Yves, chef du service de l'énergie et de l'environnement, vice-président ;

Baud Olivier, chef du service des transports ;

Bujard Jacques, conservateur cantonal, chef de l'office du patrimoine et de l'archéologie ;

Geiser Gérard, chef du service de statistique ;

Guyot Pierre-Ivan, chef du service de l'agriculture ;

Jeanrichard Nicolas, chef de l'office des améliorations foncières ;

Joseph Yves-Olivier, chef du service des bâtiments ;

Choulat Caroline, adjointe au chef du service de l'économie ;

Merlotti Nicolas, ingénieur cantonal, chef du service des ponts et chaussées ;

Meyer Florence, coordinatrice de la cellule foncière ;

Pfund Jean-Laurent, ingénieur forestier cantonal, chef du service de la faune, des forêts et de la nature ;

Trachsel Pierre-Alain, géomètre cantonal, chef du service de la géomatique et du registre foncier.

---

<sup>1</sup> RSN 152.100

<sup>2</sup> RSN 701.0

<sup>2</sup>Le secrétariat est assuré par le service de l'aménagement du territoire.

Neuchâtel, le 27 novembre 2017

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAYRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND



*[Handwritten signature of L. Fayre]*

*[Handwritten signature of S. Despland]*